

EDITO

Comme vous avez pu le lire dans nos tracts, la CFDT n'appellera pas à la grève ce jeudi 3 avril, vous pourrez lire l'article dans le dossier du mois qui vous indiquera toutes les raisons de ne pas agir aujourd'hui. Chaque prochain bulletin relatera des avancées sur la problématique des retraites (si vous voulez suivre plus rapidement cette évolution vous pouvez aller sur le site confédéral de la CFDT → WWW.CFDT.FR)

DANS CE NUMERO

| | |
|-------|---|
| 1 | Edito (GREVE !!!!!!!!!!!!!!!!) |
| 1 / 2 | Réunion CE du 24 Mars 2003 |
| 2/3/4 | Réunion DP du 24 Mars 2003 |
| 4 | Réunion sur les salaires du 19 mars 2003 (Rappel) |
| 5/6 | DOSSIER du mois : Information suivie des retraites au niveau national (Non grève de la CFDT le 3 Avril) |

Réunion du CE du 24 Mars 2003

Q : Approbation du compte rendu du PV de la réunion du CE du 21 janvier 2003.

R : Approuvé sans aucun commentaire.

Q : Réception des médailles d'honneur.

R : La date du 31 mars a été changée à la demande de Mr Rebsamen (Président de la COMADI), elle est fixée au 11 juin 2003 à 18h00.

Q : Etat comparatif des résultats du réseau STRD 2001/2002.

R : Hormis l'effectif (605 à 625), tous les résultats de la STRD sont en baisse. Ne pouvant détailler chaque résultat dans ce document, ceux qui sont intéressés, peuvent venir voir les délégués CFDT qui se feront un plaisir de leur donner.

Q : Attribution d'une subvention exceptionnelle pour 2003, pour les activités du C.E..

R : La direction ayant demandé au C.E. d'intégrer les cadres Kéolis dans le fonctionnement de celui-ci, la STRD versera la somme de 3300€ supplémentaire dans le cadre du budget de fonctionnement.

Des questions pour ces réunions,
 venez nous les poser pour que l'on
 puisse les mettre à l'ordre du jour.

Q : Information C.E. : Week-end 2003, Parc de loisir, Voyages 2004.

R : *Week-end 2003 :*

- ✓ Camargue 14-15 juin (~ 150€)
 - ✓ Sud-ouest 24-25-26 octobre (~ 180€)
- Europapark* le jeudi 8 mai inscription à partir du 26 mars 23€ les adultes, 19€ enfants.

Voyages 2004 :

- ✓ Vietnam.
- ✓ Crête.
- ✓ Panama ou croisière.

Q : Accompagnement des agents partant à la retraite.

R : Le secrétaire du C.E. souhaite que les anciennes habitudes reviennent et que les salariés partant à la retraite, passent les voir au C.E. lors de leur dernier jour avec leur responsable de groupe (si l'agent le souhaite).

Q : 2^{ème} bon de nettoyage fraude et A.A. (qu'en est-il ?)

R : Bernard Bourdenet voit avec Elizabeth Garcia, ce qui a été fait.

Q : N° de bus et bande blanche sur le dépôt à refaire.

R : N° de bus dans les bus refait, par contre le marquage au sol du dépôt ne pourra être refait qu'au moment où les bus GNV arriveront.

Q : Rénovation des locaux sociaux.

R : Comme les locaux de l'entreprise, ceux-ci pourront être faits en fin d'année et en fonction des budgets restant.

Q : Voir Préviate pour liaison CPAM/Préviate

R : On s'en occupe et on suit l'affaire.

Q : Que devient le matériel appartenant à l'ancienne mutuelle ?

R : Celui-ci est utilisé jusqu'à fin juin pour clore l'exercice et pour le matériel informatique, il faudra soumettre la question à la commission de liquidation.

Q : Suivi de l'avancée de travaux de la commission habillement.

R : Le groupe (avec toutes les identités de travail représentées → AVP, Accueil, C.R., A.M.,...) a émis ses critiques afin de pouvoir présenter un projet, après l'établissement du cahier des charges. Pour la dotation habillement, il y aura un léger décalage au

25 octobre 2004, pour le nouvel habillement. Les agents seront dotés de 200 points pour ces deux années là. Pour 2005 la dotation sera reculée de quelques mois afin de pouvoir tester les tissus et de pouvoir effectuer un réapprovisionnement avec les 100 nouveaux points.

Q : Respect de l'anonymat dans les comptes rendus de réunions diffusés par les syndicats.

R : Le rédacteur que je suis, s'amande et vérifiera qu'à l'avenir les noms des agents cités dans les accidents du travail ne seront plus mis dans ce bulletin.

Prochaines réunions CE-DP le
24 Avril 2003 à 15h30.

**Réunion des D.P. du 24 Mars
2003**

Questions C.G.T.

Q : Retour HLP carrefour rue Herriot et rue de Marsannay dangereux.

R : Nous irons voir avec vous les possibilités d'aménagement.

Q : Mettre une balise rue Paul Delouvrier, carrefour avec la rue Touzet du Vigier L19 et 15.

R : Pour le code de la route, il n'est pas utile de mettre une balise car ce n'est pas une route mais une sortie de chemin privé en « fer à cheval », mais on essaiera de voir la possibilité de le faire.

Q : Pourquoi ne pas autoriser le dépôt de sacoches dans les consignes du dépôt pour la nuit ?

R : Il y a deux aspects pour ces consignes.

- ✓ La disponibilité.
- ✓ La sécurité.

Il est peu probable dans ces conditions que l'on accepte.

Q : Toilettes ZI de Longvic pas de lumière et de chauffage.

R : Le tout fonctionne correctement !

Q : Mettre des quilles rue Paul Cabet, angle avec la rue Pelletier de Chambure, stationnement gênant, L 14 et 4 direction 30 octobre.

R : C'est OK la demande sera faite auprès des autorités compétentes.

Questions F.O.

Q : Création d'une liste auprès du planning pour les agents qui sont volontaires de travailler sur un jour de repos.

R : B.Bourdenet répond que les R.G. feront !!!!!!!!!!!

Q : Revoir l'aménagement de l'arrêt Théâtre Place en direction de Wilson.

R : Nous verrons ensemble, à suivre.

Q : Demande de revoir plusieurs temps de parcours pour l'été 2003 suite aux vérifications par le CHSCT du service d'été.

R : A l'étude avec les méthodes.

Q : Prendre les mesures adéquates à la cité de la Flamme L18 à Plombières pour le dos des CR et la dégradation des bus

R : Si nous allons dans ce quartier pendant les travaux, nous vous signalons qu'il y aura réticence de notre part et risquons de pas desservir cette zone. La STRD demande à F.O. d'envoyer leur courrier à la mairie afin d'étayer les positions de la STRD.

Q : Application du protocole d'accord 5/83 avec effet rétroactif depuis 1983 et prise en compte de tout le personnel concerné. Revoir les modalités d'attribution des médailles pour l'ensemble du personnel.

R : Ok pour la première partie de la question, non à la seconde.

Q : Suite à la pose de plaque publicitaire sur les AGORA, modifier l'emplacement de la prise de démarrage

R : OK mais à voir avec le personnel de l'atelier concerné.

Q : Revoir le stationnement sauvage Rue Coupé de Longvic.

R : Le stationnement va être revu par la ville sous peu avec l'arrêt Baudin.

Q : Aménagement de l'arrêt Theuriet L21

R : Ok pour retirer une place de stationnement avant le café Bd Pascal et à voir avec la ville.

Q : Matérialisation au sol des places de stationnement pour les véhicules des agents de soirée sur le parking bus, afin de pouvoir ranger ceux-ci sans gêne à la fin du service.

R : Normalement, il ne devrait pas y avoir de voiture sur ce parking, c'est une tolérance suite au manque de place sur l'autre parking.

Q : Remise en état des serrures du parking conducteurs et direction au dépôt.

R : On vérifiera leur bon fonctionnement.

Q : Modifier la programmation des girouettes pour la L07 Terres Franches CFA

R : Oui et à l'occasion d'autres modifications à la rentrée de septembre 2003.

Q : Aménagement de l'arrêt Rue de Longvic L05 sur chaussée en direction de Grands Crus.

R : Ce n'est pas encore budgétisé sur 2003 à la mairie de Chenôve, mais si cela vous arrange faites votre arrêt sur chaussée, sachant que les articulés ne rentrent pas entièrement dans l'arrêt.

Q : Suivi de deux questions déjà posées dans des réunions précédentes.

R : Pour les Almex, il n'y a aucun problème à couper ceux-ci à la vue du contrôle voyageur, tous les réseaux font de même. Pour la Rue Condorcet avant d'arriver au pont d'Ouche, la voie a déjà été légèrement agrandie depuis une quinzaine de jour.

Questions C.F.T.C.

Q : Quel est l'avenir des A.A. qui ne passeront pas à la conduite à la fin de leur contrat ?

R : S'ils n'y vont pas ce sera leur propre choix. Actuellement leur permis avance bon train.

Q : Au carrefour rue de Fontaine , Bd des Allobroges L02 direction Peupliers, faire supprimer le feu sur le poteau droit qui permet d'aller tout droit alors que le marquage au sol indique l'obligation d'aller à droite.

R : Non ce n'est pas possible, le code de la route oblige cette configuration.

Q : L02 à l'arrêt Fontaine mare en direction du terminus, envisager le marquage au sol devant la Mare.

R : OK.

Q : Au terminus Claudon faire rallonger le marquage au sol.

R : Il y aura 5 mètres de marquage supplémentaires soit 20 mètres.

Q : Au terminus Bertillon, faire marquer le passage du bus sur le sol (comme à Ouges), afin d'éviter des stationnements qui nous empêche de passer.

R : Marquage au sol en prévision, ok.

Q : Faire nettoyer régulièrement l'intérieur des casiers consignes.

R : Oui, à suivre.

Q : L01 reboucher les trous à l'arrêt Libération (en attendant que la chaussée soit refaite).

R : Oui, ce sera fait en juillet/août.

Q : Service 701 à simplifier

R : Vos questions ayant été posées tard, nous allons regarder.

Q : Oblitération des cartes 10 trajets trop abîmées ? Envisager l'échange à l'accueil des titres défectueux.

R : Commercialement aujourd'hui, la pratique veut que le client fasse une réclamation, présente son titre abîmé et l'accueil rembourse le nombre de trajet restant.

Q : Divers : reçu monnaie !

R : Il existe un problème, qui pourra peut-être être résolu dans les semaines à venir, à suivre.

**Prochaines réunions CE-DP
le 24 Avril 2003 à 15h30.**

REUNION SALAIRE DU 19 MARS 2003

- ✓ La STRD avait proposé début mars une augmentation sur les salaires de 2% sur l'année (0,6% en février, 0,7% en juin et 0,7% en septembre). Les organisations syndicales n'étant pas d'accord, nous avons décidé de nous revoir ce 19 Mars. Ce jour la STRD nous propose une nouvelle variation qui nous convient mieux en effet voici sa nouvelle proposition :
 - 0,6% en février.
 - 0,6% en avril.
 - 0,4% en juillet.
 - 0,4% en septembre.
 - Et le plus important la clause de « revoyure » afin de s'indexer sur le taux INSEE (avec tabac) en automne 2003.
- ✓ Si tous ces points sont bien marqués sur le protocole des salaires 2003, la section CFDT le signera.
- ✓ Ce qui fera en février un point 100 qui montera de 1,2% car il y a les 0,6% de 2003 et le rattrapage de 0,6% de 2002 (l'accord était de : inflation +0,1% soit 2,4%, 1,8% ayant été donné sur 2002) soit un point 100 qui passe de 8.18€ à 8.28€ (8.27816 arrondi à 8.28). Le salaire de mars en tiendra compte et vous verrez aussi le rattrapage de février.
- ✓ En toute logique, il a aussi été décidé que si un fort dérapage du taux INSEE dans les 6 premiers mois se provoquait, l'ensemble des partenaires sociaux se rencontrerait de nouveau.
- ✓ Augmentation (point 100) : si la logique est respectée (**ordre d'idée avec arrondi**)
 - Février → 1,2% (8.28€)
 - Avril → 0,6% (8.33€)
 - Juillet → 0,4% (8.36€)
 - Septembre → 0,4% (8.39€)

Retraites

Comme au niveau national la section CFDT de la STRD n'appellera pas à la grève, ce jeudi 3 avril 2003.

En effet vous pourrez lire dans le tract qui suit les raisons évidentes pour ne pas agir aujourd'hui.

Pourquoi la CFDT n'appelle-t-elle pas le 3 avril ?

La Confédération considère que la mobilisation du 3 avril est une journée " fourre-tout ". Emploi, salaires, retraites, décentralisation, défense du service public, cette manifestation apparaît comme un gage donné aux fédérations de fonctionnaires, qui composent la majorité de certaines confédérations. Elle constitue, de fait, un appel à refuser toute réforme et porte le risque de diviser les salariés du public et du privé.

Où en est la réforme ?

Phase de concertation avec le gouvernement, déclaration intersyndicale non respectée, stratégies internes de certaines confédérations. Point sur l'évolution du dossier.

Quel est l'enjeu de la réforme ?

Le régime de retraite par répartition a fait ses preuves. Permettant de s'ajuster rapidement à la conjoncture, il reste cependant fortement lié aux évolutions démographiques. Avec le choc du « papy-boom », le ratio entre cotisants et retraités va passer de 10 pour 4 aujourd'hui à 10 pour 8 d'ici un demi-siècle. Les répercussions financières qui en découlent vont provoquer, tous régimes confondus, un manque de près de 100 milliards d'euros. Jusqu'à maintenant, les réformes ont joué essentiellement sur la baisse du taux de remplacement, autrement dit sur la baisse des pensions. Sans réforme, le régime par répartition est donc condamné à disparaître de lui-même, faute de produire une pension suffisante.

Quelle est la procédure et le calendrier ?

Le gouvernement a prévu une phase de concertation. Les échanges ont lieu dans le cadre du " groupe confédéral ", réunissant syndicats, patronat et gouvernement. Des groupes techniques ont également été institués, qui se réunissent sur des thèmes spécifiques. Le processus, débuté le 28 février, devrait s'achever le 28 mars. D'autres groupes de travail, l'un pour le public, l'autre pour le privé, devraient ensuite prendre le relais. À l'issue de cette période, en avril, le gouvernement devrait rendre ses premiers arbitrages, en vue d'un projet de loi présenté à la mi-mai, dont le vote au Parlement est prévu pour la fin juin.

Où en est la concertation ?

Pour l'instant, cette phase a permis d'avancer. En témoigne le document issu de la réunion du 18 mars, qui devrait servir de préambule à la future loi. Une partie essentielle du texte, puisqu'il guidera l'interprétation des articles. Or, ce document, issu de la concertation reprend, à l'heure actuelle, la quasi-totalité des sept points retenus par l'intersyndicale dans sa position du 6 janvier. Sont listés, entre autres, un haut niveau de retraites, le maintien du départ à 60 ans tout en favorisant des libertés de choix, la prise en compte de la pénibilité, la réforme du système de compensation, le renforcement du fonds de réserve, l'augmentation du taux d'activité des seniors et la prise en compte des carrières

Longues et de la possibilité qui leur serait donnée de partir avant 60 ans. Un dernier point, par ailleurs, sur lequel la CFDT a dû pousser un « coup de gueule » pour le faire accepter par le gouvernement. Dans l'ensemble, donc, cette première étape fonctionne.

Où en est l'intersyndicale ?

Réunies jusqu'au 14 mars en intersyndicale, l'ensemble des confédérations avaient paraphé le texte du 6 janvier, listant sept points essentiels, eux-mêmes repris dans le texte du 18 mars par le gouvernement. Pourtant, certaines confédérations ont fait le choix de la rupture du front syndical. FO, en particulier, a joué avec la revendication sur les carrières longues, refusant de soutenir cette proposition devant le gouvernement, avant finalement de demander à ses adhérents de défilé le 3 avril pour la défendre... Dans l'ensemble, certaines confédérations, en plus de leurs échéances internes (congrès de la CGT fin mars), subissent une forte pression de leurs fédérations de fonctionnaires. L'ensemble de ces paramètres a conduit le front syndical à la rupture.

Pourquoi la CFDT n'appelle-t-elle pas le 3 avril ?

La Confédération considère que la mobilisation du 3 avril est une journée " fourre-tout ". Emploi, salaires, retraites, décentralisation, défense du service public, cette manifestation apparaît comme un gage donné aux fédérations de fonctionnaires, qui composent la majorité de certaines confédérations. Elle constitue, de fait, un appel à refuser toute réforme et porte le risque de diviser les salariés du public et du privé.

Quelle est la stratégie de la CFDT ?

La Confédération a, pour l'instant, fait le choix de la concertation. Cette stratégie est payante. Pour autant, la CFDT n'est pas dupe et, à l'issue de cette phase, une différence existera sûrement entre les propositions de la CFDT et le projet du gouvernement. Dans ces conditions, la Confédération n'exclut pas d'appeler à une mobilisation dans les semaines qui viennent, sur des objectifs précis et quantifiables. Mais bloquer aujourd'hui la phase de concertation, c'est laisser le gouvernement décider seul, sans être en mesure de peser sur la réforme. C'est, enfin, ouvrir un boulevard aux lobbies du privé sur la question du financement des retraites. ■

Public-privé, les trois points communs d'une réforme équitable

• Niveau de pension

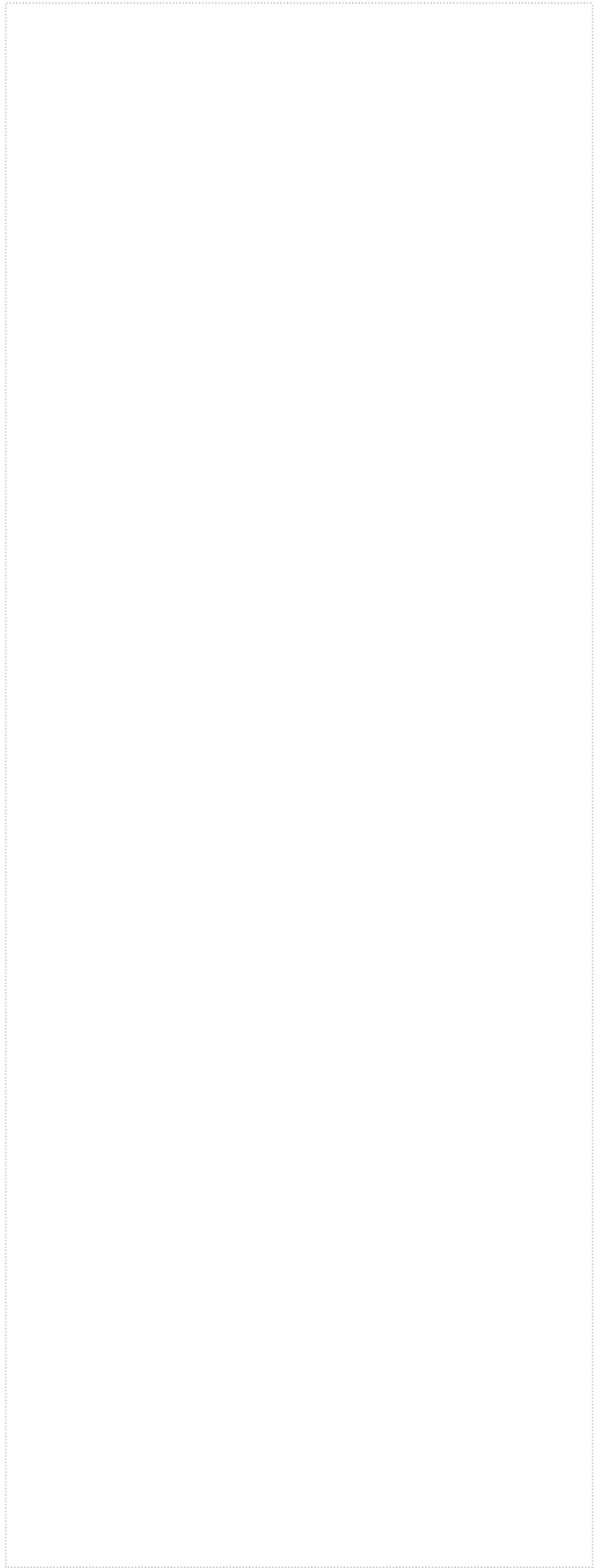
Point essentiel de toute réforme, le taux de remplacement constitue le seul critère permettant de connaître le montant de la pension que toucheront, au final, les salariés au moment de liquider leur retraite. Dans le privé, comme dans le public, ce taux de remplacement entre le dernier salaire et le niveau de la retraite, constitue, pour la CFDT, l'objectif de toute réforme. Car dans les deux secteurs, ce taux est soit purement théorique (public), soit connaîtra une forte dégradation (privé). Pour les salariés du public, en effet, le taux de remplacement de 75 % n'est en réalité, par exemple, que de 55 % pour les cadres et de 64 % pour les ouvriers ou les employés de service. La raison ? La non-intégration des primes dans la prise en compte du dernier salaire pour calculer la retraite. Elles représentent jusqu'à 36 % de la rémunération pour certaines catégories. Pour la CFDT, il faut prendre en compte les primes dans le calcul des pensions. Dans le privé, les conséquences, entre autres, de la réforme Balladur de 1993 (calcul du dernier salaire de référence, non plus sur les 10, mais les 25 meilleures années, revalorisation par rapport aux prix et non plus aux salaires) ont conduit à une dégradation du taux de remplacement. Pour un revenu moyen Arrco, celui-ci passerait de 84 % en 2000 à 67 % en 2040. La CFDT souhaite stopper cette dégradation et parvenir à un taux de remplacement qui pourrait être proche de 100 % pour un salarié au Smic, et de 80 % pour un salarié à 1 500 € nets par mois.

• Départ anticipé pour les carrières longues

Aujourd'hui, pour toucher une retraite à taux plein, il faut avoir cotisé 40 ans et atteint l'âge de 60 ans. La CFDT défend la possibilité, pour les salariés du privé et du public, de partir avant 60 ans s'ils ont acquis 40 années de cotisations. Pour le privé, si l'âge de départ retenu était 57 ans, par exemple, cette mesure concernerait près de 400 000 personnes, pour un coût de 4 milliards d'euros.

• Revalorisation des basses pensions

Lors de sa création en 1983, le minimum contributif avait pour fonction de garantir aux salariés qui avaient cotisé 150 trimestres au régime général un montant de pension égal à 95 % du Smic net. Depuis, ce taux s'est dégradé pour atteindre 80 % du Smic net en 2001. La CFDT souhaite revenir au taux de 95 % du Smic net et demande donc une revalorisation du minimum contributif.



| | |
|--|--|
| | |
|--|--|